

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 15 janvier 2018 à 20h, à laquelle assistaient la conseillère Carmelle Mathurin, le conseiller Réginald Cotton, le conseiller Nelson O'Connor, le conseiller Marcel Fournier, la conseillère Aline Perry, le conseiller Ghislain Smith, formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Côté.

Étaient également présents, M. Dave Ste-Croix, directeur des Services administratifs, M. Jérôme Tardif, coordonnateur aux communications et aux relations publiques, M. Sébastien Fournier, directeur général et Mme Isabelle Vézina, greffière.

M. le Maire mentionne que les points inscrits à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES**
- 4. RAPPORT DU MAIRE ET INFORMATION AU CONSEIL**
 - 4.1 rapport du maire**
 - 4.2 état des revenus et dépenses**
- 5. QUESTIONS DU PUBLIC**
 - question d'ordre général;
 - durée maximale: 20 minutes;
 - chaque intervenant doit s'identifier;
 - le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.
- 6. RAPPORT DES CONSEILLERS ET/OU QUESTIONS AUX OFFICIERS**
- 7. ACCEPTATION DES COMPTES**
 - 7.1 comptes du mois;
- 8. OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS**
- 9. SERVICES MUNICIPAUX**
 - 9.1 Protection contre les incendies**
 - 9.2 Urbanisme, aménagement et environnement**
 - 9.2.1 renouvellement du mandat de quatre (4) membres du Comité consultatif d'urbanisme
 - 9.3 Loisirs et culture**
 - 9.3.1 subventions Volet 2 accordées aux organismes culturels et sportifs - 1ère session 2018

- 9.3.2 reconnaissance de l'organisme Les Vikings de l'Est
- 9.3.3 reconnaissance de l'organisme Relais du Lac Rond
- 9.3.4 conformité des travaux d'entretien 2017 de la Route Verte
- 9.4 Travaux publics**
- 9.5 Services administratifs**
- 9.6 Services juridiques et greffe**
 - 9.6.1 paiement de facture - Facturation des quotes-parts dans les fonds de garanties du regroupement Bas-St-Laurent/Gaspésie - Union des municipalités du Québec (UMQ)
 - 9.6.2 demande d'usage conditionnel - monsieur Éric Fournier
 - 9.6.3 demande de dérogation mineure - madame Annie Cloutier
 - 9.6.4 rétrocession des lots 6 099 863 à 6 099 871, cadastre du Québec - Courbe Alexander (ancienne route 132) secteur montée de Sandy-Beach
 - 9.6.5 dépôt certificat - Tenue de registre règlement 1346-17
 - 9.6.6 dépôt certificat - Tenue de registre règlement 1347-17
 - 9.6.7 dépôt certificat - Tenue de registre règlement 1348-17
 - 9.6.8 dépôt certificat - Tenue de registre règlement 1349-17
 - 9.6.9 dépôt certificat - Tenue de registre règlement 1350-17
 - 9.6.10 dépôt certificat - Tenue de registre règlement 1351-17
 - 9.6.11 dépôt certificat - Tenue de registre règlement 1352-17
 - 9.6.12 mandat au procureur - Dossier 110-22-001241-174 (Telus Communications Inc)
 - 9.6.13 bail - Air Canada
 - 9.6.14 bail - Sécuritas Transport aviation security limited
 - 9.6.15 modification à la limite de vitesse sur le boulevard de Renard Est
- 9.7 Direction générale**
 - 9.7.1 convention d'aide financière - Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport - Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 - Remplacement du système de réfrigération de l'aréna Rosaire-Tremblay de Rivière-au-Renard

9.7.2 travaux de mise aux normes des ouvrages en eau potable de Gaspé - Demande de paiement #5

9.7.3 remplacement de l'émissaire du poste de pompage PP-5 à Rivière-au-Renard - Demandes environnementales

9.8 Ressources humaines

9.8.1 deux appels d'offres de l'UMQ afin de retenir les services professionnels d'actuares et d'un consultant pour la gestion des mutuelles de prévention en santé et sécurité du travail de l'UMQ

9.8.2 prolongation de contrat pour surcroît de travail - Direction des travaux publics

9.8.3 embauche au poste temporaire de commis-perception et secrétaire-réceptionniste

10. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

11. AVIS DE MOTION

11.1 décrétant l'adoption d'un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour promouvoir la construction de logements intergénérationnels sur le territoire de la Ville de Gaspé et remplaçant le règlement 1294-15

12. RAPPORT DES COMITÉS

13. AFFAIRES NOUVELLES

14. QUESTIONS DU PUBLIC

- questions doivent obligatoirement porter sur les matières indiquées à l'ordre du jour de la séance;
- durée maximale: 10 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

15. FERMETURE DE LA SÉANCE

RÉS. 18-01-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour décrit ci-dessus soit adopté.

RÉS. 18-01-002

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES

IL est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE les procès-verbaux des séances du conseil municipal tenues les 4, 18 et 21 décembre 2017, résolutions 17-12-001 à 17-12-077 inclusivement, soient adoptés tels que rédigés.

RAPPORT DU MAIRE

INTRODUCTION

- Bonsoir! Good evening everyone!
- D'abord, permettez-moi de vous souhaiter, au nom de l'équipe municipale, du conseil, de ma famille et en mon nom personnel, mes Meilleurs Vœux pour une Bonne et Heureuse Année 2018, que je vous souhaite en Santé, dans le Bonheur et remplie de Succès.
- Comme vous le verrez, l'année débute sur des chapeaux de roue et promet d'être particulièrement intense!

BOMBE MÉTÉO

- L'année 2018 a commencé avec une bombe météo. Gaspé a reçu plus de 55 cm de neige, avec un mélange de pluie et de très forts vents... mais nous avons été la ville la plus épargnée de l'Est-du-Québec. Nos équipes de déneigement ont encore une fois été très performantes dans des circonstances très très difficiles.
- Les dégâts ont été plutôt mineurs et notre plus gros inconfort a été lié à l'absence d'approvisionnements dans nos épiceries, station-service et nos autres commerces pendant presque 3 jours.
- Justement, il est important de rappeler l'importance de toujours avoir à la maison des stocks pour traverser minimum 72 heures : nourriture, eau, médicaments, essence, etc. C'est une recommandation des autorités, et si tout le monde planifiait ses réserves convenablement, ce serait une plus grande sécurité et ça éviterait que les tablettes ne se vident trop rapidement lorsque survient un tel événement.

CENTRE DE SKI

- Avec toute la neige qu'on a eu, la bonne nouvelle, c'est pour nos activités hivernales!
- Nos centres de ski (de fond, hors piste et alpin) roulent très bien... et ils recèlent un potentiel touristique énorme, ce que je n'ai pas manqué de rappeler quand les médias nationaux nous ont interpellé lors de la venue de la grosse tempête du début de l'année!
- Dans la même veine, les travaux réalisés à notre centre de ski municipal au Mont-Bechervaise se sont bien déroulés et les adeptes de ski alpin peuvent désormais profiter d'un télésiège flambant neuf. Avec cette nouvelle infrastructure réalisée au coût de 3,5 millions\$ dont environ la moitié provenait de la Ville qui assurait aussi la maîtrise d'œuvre du projet, l'affluence est grandissante au centre de ski et c'est tant mieux! Hausse de 40% des passes annuelles (plus de 650)!
- D'ailleurs, en collaboration avec l'organisme qui opère le site, nous inaugurerons le nouveau télésiège dans les prochaines semaines, normalement le 27 janvier prochain. La population est attendue en grand nombre : chocolat chaud, essais du télésiège (même si on ne skie pas), feux d'artifices, 5 à 7, etc. J'espère vous y voir!

UMQ

- Un aura de positivisme plane sur Gaspé depuis quelques temps et on doit continuer de « surfer » sur cette vague favorable. Quand on

créé des conditions favorables au développement et quand on met en lumière nos bons coups et notre leadership, ça rejaillit clairement sur notre développement.

- Quand je suis sur des tribunes nationales et que je dis que je suis de Gaspé, je ressens de l'admiration des gens qui me disent souvent : « Gaspé, ça va bien chez vous! ». Et c'est vrai que ça va bien et il faut le dire!
- Les gens vont être beaucoup plus portés à venir nous visiter, à venir habiter chez nous ou à investir ici s'ils savent que ça va bien, s'ils savent qu'on est une ville extraordinaire où il fait bon vivre et investir! Alors, on doit être présents sur les tribunes, on doit mettre Gaspé et la Gaspésie à l'avant-plan sur les dossiers, on doit influencer les alignements gouvernementaux et on doit créer de l'engouement pour Gaspé.
- Alors, quand je peux, je mets mon chapeau d'ambassadeur de Gaspé et de la Gaspésie, et c'est dans cette optique que j'ai accepté récemment un double-mandat de mes pairs, qui viennent de m'élire au Conseil d'administration de l'UMQ (300 membres – 6 millions de citoyens) et qui viennent aussi de me nommer trésorier sur l'exécutif du Caucus des Cités régionales de l'UMQ (27 villes de 10 000 à 100 000 habitants).
- Gaspé prend de plus en plus de place sur la scène nationale et je continuerai d'être un fier ambassadeur de ma place... et ça, je le fais pour le développement de notre ville... et ça marche!

TRANSPORT AÉRIEN

- Toujours à l'UMQ, je préside depuis plus d'un an le Comité national sur le transport aérien régional et là aussi, nos efforts portent fruits.
- Au début de nos travaux, nous avons organisé un mini-sommet sur le transport aérien régional et nous avons ciblés 3 axes prioritaires : les infrastructures, le prix des billets d'avion et la desserte aérienne.
- En infrastructures, une étude qu'on a commandée a chiffré les besoins à 400 millions\$ sur 5 ans pour tout le Québec. Ça inclut Gaspé, qui a de grands besoins en mise à niveau et en développement de l'aéroport et de son aérogare. D'ailleurs, on travaille actuellement au développement de l'aéroport et sur la diversification de nos sources de revenus ; dossier qui avance bien également.
- Prix des billets d'avion : l'étude de l'UMQ montre que les Québécois paient 55% plus cher pour des distances et des destinations comparables, si on se compare aux Canadiens de l'Ontario et de l'Ouest. La seule différence : la concurrence. Alors, on va s'organiser pour en créer de la concurrence! C'est un cheval de bataille dans toutes les régions du Québec, et c'est un dossier qui m'occupera encore énormément dans les prochaines semaines. De grosses actions s'en viennent et on doit absolument ébranler le monopole, notamment celui d'Air Canada. Déjà, on a menacé d'ébranler le monopole et Air Canada a commencé à baisser ses prix... mais on ne doit pas s'arrêter là!
- Finalement, un petit mot pour dire que Gaspé sera bien représentée au Sommet sur le transport aérien que tiendra le gouvernement le 2 février prochain à Lévis. Nous, on n'a pas attendu le Sommet pour commencer à agir, mais on entend participer très activement à ce Sommet. C'est un dossier majeur qu'on est en voie de régler, après des années, sinon des décennies où on n'a fait qu'en parler : maintenant, on agit et ça va marcher!

CONCLUSION

- Bon mois de janvier.
- Profitez des plaisirs de l'hiver et des activités et infrastructures en place!
- Bonne Année encore!

Merci à tous!

NOTE

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES

Des prévisions par sous-activités sont déposées au conseil.

À 20h16, la première période de questions est ouverte.

Aucune question n'étant posée, la séance se poursuit.

RAPPORT DES CONSEILLERS ET/OU QUESTIONS AUX OFFICIERS

Le conseiller Marcel Fournier :

- Énumère ses activités du mois de janvier;
- Souhaite une belle année à tous.

La conseillère Carmelle Mathurin :

- Souhaite une belle année à tous;
- Énumère ses activités de décembre et janvier;
- Changement à la collecte des rebus et recyclage;
- Énumère les activités à venir pour certains organismes.

Le conseiller Nelson O'Connor :

- Question au niveau de la tarification au niveau des vidanges de fosses septiques qui sera élucidée plus tard;
- Remercie tous les organismes qui travaillent très fort et formule ses vœux de bonne année.

La conseillère Aline Perry :

- Formule ses vœux de bonne année;
- Fait part de ses objectifs pour la prochaine année;
- Réitère sa disponibilité;
- 8 décembre, a assisté à une soirée hommage en l'honneur de Jules Bélanger pour souligner ses 40 ans au sein du CA et de la nomination de la salle des archives en son nom.

Le conseiller Réginald Cotton :

- Énumère ses activités de décembre et janvier;

Le conseiller Ghislain Smith :

- Énumère ses activités de décembre et janvier;

- Souhaite une belle année 2018;
- Pour communiquer avec lui s'informer à la Ville ou via sa page facebook.

RÉS. 18-01-003

ACCEPTATION COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT les dépenses reliées aux activités financières au montant de 2 199 906.94 \$ dont :

- Activités financières régulières : 2 188 535.21 \$
- Activités financières inondations : 11 371.73 \$

CONSIDÉRANT les dépenses reliées aux activités d'investissement au montant de 3 197 628.67 \$ dont :

- Activités d'investissements réguliers : 3 191 661.53 \$
- Activités d'investissements – inondations : 5 967.14 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil autorise le paiement des dépenses reliées aux activités financières non autrement autorisées au montant de 72 566.02 \$ dont :

- Activités financières régulières : 72 566.02 \$

QUE le conseil prenne connaissance des dépenses engagées en vertu du règlement 1224-13 (délégation de pouvoir) :

- Activités financières : 2 127 340.92 \$
- Activités d'investissement : 3 197 628.67 \$

RÉS. 18-01-004

NOMINATION D'UN MEMBRE ET RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE QUATRE (4) MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE les mandats de trois (3) des membres du Comité consultatif d'urbanisme sont actuellement échus;

CONSIDÉRANT QUE le mandat d'un des membres du Comité consultatif d'urbanisme prendra fin le 1er mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) postes sont actuellement vacants et que l'un de ceux-ci peut être comblé immédiatement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prolonger le mandat des quatre (4) membres du comité pour permettre un certain délai de recrutement de nouveaux membres;

CONSIDÉRANT QUE madame Isabelle Turbide et messieurs Dave Dupuis, Laurent Juneau et Dave Lavoie ont manifesté leur intérêt à renouveler leur mandat;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Réjean Côté a antérieurement siégé au Comité consultatif d'urbanisme et a manifesté son intérêt à revenir y siéger;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil nomme monsieur Réjean Côté à titre de membre du comité et ce, jusqu'au 20 novembre 2019.

QUE le conseil municipal renouvelle le mandat de madame Isabelle Turbide jusqu'au 1er mars 2020 et ceux de messieurs Dave Dupuis, Laurent Juneau et Dave Lavoie jusqu'au 30 novembre 2019.

RÉS. 18-01-005

**SUBVENTIONS VOLET 2 ACCORDÉES AUX ORGANISMES
CULTURELS ET SPORTIFS - 1^{ÈRE} SESSION 2018**

CONSIDÉRANT QUE la direction des Loisirs et de la Culture offre trois fois par année des programmes d'aides financières aux organismes reconnus par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les demandes ont été évaluées en tenant compte des critères de sélection;

CONSIDÉRANT QUE la direction des Loisirs et de la Culture recommande l'octroi des subventions présentées en annexe;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal désirent approuver les montants octroyés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte les recommandations de la direction des Loisirs et de la Culture en ce qui concerne l'octroi de subventions aux organismes culturels et sportifs, pour la 1^{ère} session 2018. Pour avoir droit à ces subventions, les activités devront se réaliser entre le 1^{er} janvier et le 30 avril 2018 et l'organisme devra produire un rapport d'évaluation après la tenue de son activité.

QUE la direction des Loisirs et de la Culture soit autorisée à informer les organismes demandeurs et à procéder au versement des sommes allouées en tenant compte des directives établies.

QUE les sommes allouées soient affectées aux postes budgétaires : 02-701-91-999 (sports), 02-701-92-999 (plein air) et 02-702-95-999 (culturel).

RÉS. 18-01-006

**RECONNAISSANCE DE L'ORGANISME
LES VIKINGS DE L'EST**

CONSIDÉRANT QUE dans ses politiques de développement, la Direction des loisirs et de la culture a pour objectif de soutenir les organismes dans leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE la Direction des loisirs et de la culture a analysé la demande et que l'organisme répond aux conditions pour être reconnu comme organisme sportif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal reconnaisse l'organisme Les Vikings de l'Est, comme organisme sportif affilié à la Direction des loisirs et de la culture de la Ville de Gaspé.

RÉS. 18-01-007

**RECONNAISSANCE DE L'ORGANISME
RELAIS DU LAC ROND**

CONSIDÉRANT QUE dans ses politiques de développement, la Direction des loisirs et de la culture a pour objectif de soutenir les organismes dans leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE la Direction des loisirs et de la culture a analysé la demande et que l'organisme répond aux conditions pour être reconnu comme organisme communautaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal reconnaisse l'organisme Relais du Lac Rond, comme organisme communautaire affilié à la Direction des loisirs et de la culture de la Ville de Gaspé.

RÉS. 18-01-008

**CONFORMITÉ DES TRAVAUX D'ENTRETIEN 2017
DE LA ROUTE VERTE**

CONSIDÉRANT les travaux d'entretien réalisés par la Ville de Gaspé, pour l'année 2017-2018, sur le tronçon de la Route Verte sous sa responsabilité (piste cyclable en site propre de 10.3 km), à savoir :

Débroussaillage et coupe de la végétation des abords de la piste;
Balayage et nettoyage de la piste;

CONSIDÉRANT le rapport des travaux d'entretien et le sommaire des dépenses d'entretien réalisés par la Direction des loisirs et de la culture de la Ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE lesdits travaux respectent les règlements municipaux en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal déclare les travaux d'entretien 2017 de la piste cyclable conformes aux exigences municipales et accepte lesdits travaux.

RÉS. 18-01-009

**PAIEMENT DE FACTURE - FACTURATION DES QUOTES-PARTS
DANS LES FONDS DE GARANTIES DU REGROUPEMENT
BAS-ST-LAURENT/GASPÉSIE –
UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)**

CONSIDÉRANT la résolution 12-12-12 aux termes de laquelle la municipalité a mandaté l'Union des municipalités du Québec (UMQ) à titre de mandataire en vue de l'acquisition d'un nouveau portefeuille d'assurances de dommages et ce, à l'intérieur d'un nouveau

regroupement de municipalité qui a été constitué en début d'année 2013, en vue d'un achat commun d'assurances de dommages;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de la municipalité dans le fonds de garantie du Regroupement Bas-Saint-Laurent/Gaspésie s'établit à 37 570.00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil autorise le Directeur des Services administratifs à acquitter la facture de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) au montant de 37 570.00 \$ plus les taxes applicables.

QUE la dépense autorisée par la présente résolution soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-420.

RÉS. 18-01-010

**DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL –
MONSIEUR ÉRIC FOURNIER**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Éric Fournier a fait une demande d'usage conditionnel en vertu du règlement sur les usages conditionnels 1172-12, pour la propriété située au 814-B, rue Fournier;

CONSIDÉRANT QUE cette demande sera de modifier l'usage conditionnel de service de réparation d'automobiles sis au 814-B, rue Fournier afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal sur le mur avant;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme en date du 28 novembre 2017;

CONSIDÉRANT le règlement 1172-12 sur les usages conditionnels;

EN CONSÉQUENCE, il est le conseiller Marcel Fournier

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal de la Ville de Gaspé accepte la demande d'usage conditionnel de monsieur Éric Fournier, pour la propriété située au 814-B, rue Fournier.

QUE la demande admise sera de modifier l'usage conditionnel de service de réparation d'automobiles sis au 814-B, rue Fournier afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal sur le mur avant.

RÉS. 18-01-011

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE –
MADAME ANNIE CLOUTIER**

CONSIDÉRANT QUE madame Annie Cloutier a fait une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage 1156-11 concernant la propriété située au 1009, montée de Pointe-Navarre;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation mineure consiste en la réduction de 14,25 m de la marge de recul avant minimale de 25 m pour une maison unimodulaire prévue à l'article 7.2.2 du Règlement de zonage no 1156-11;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure aura pour effet de rendre conforme le bâtiment principal ayant une marge de recul avant de 10,75 m;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme en date du 28 novembre 2017;

CONSIDÉRANT le règlement 669-97 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal de la ville de Gaspé accepte la demande de dérogation mineure de madame Annie Cloutier pour la propriété située au 1009, montée de Pointe-Navarre.

QUE la dérogation mineure admise consiste en la réduction de 14,25 m de la marge de recul avant minimale de 25 m pour une maison unimodulaire prévue à l'article 7.2.2 du Règlement de zonage no 1156-11, afin de rendre conforme le bâtiment principal ayant une marge de recul avant de 10,75 m.

RÉS. 18-01-012

**RÉTROCESSION DES LOTS 6 099 863 À 6 099 871,
CADASTRE DU QUÉBEC –
COURBE ALEXANDER (ANCIENNE ROUTE 132)
SECTEUR MONTÉE DE SANDY-BEACH**

CONSIDÉRANT les travaux de réfection de la route 132 dans le secteur de la courbe Alexander sur la montée de Sandy-Beach;

CONSIDÉRANT la demande de certains résidents de la montée Sandy-Beach auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports et de la Ville de Gaspé afin d'acquérir les lots 6 099 863 à 6 099 871, Cadastre du Québec, étant l'assiette de l'ancienne route 132 suite à sa relocalisation;

CONSIDÉRANT QUE le ministère est disposé à leur céder également les immeubles excédentaires compris entre l'actuelle route 132 et l'ancienne;

CONSIDÉRANT QUE le ministère a procédé, par le décret 498-2016 au transfert de gestion de l'ancienne route 132 en faveur de la Ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT le plan fourni par le Ministère;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires contigus à l'ancienne route ont accepté l'offre du Ministère de se porter acquéreurs de la portion de l'ancienne route et des immeubles excédentaires;

CONSIDÉRANT la résolution 17-04-013 aux termes de laquelle la municipalité a donné son accord au processus de rétrocession à titre gratuit les parties de l'ancien lot 4 055 811 cadastre du Québec à chacun des propriétaires riverains concernés

CONSIDÉRANT QU'il y a maintenant lieu de procéder à la rétrocession des lots 6 099 863 à 6 099 871, cadastre du Québec étant

anciennement le lot 4 055 811 à titre gratuit en faveur de chacun des propriétaires riverains;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accepte de rétrocéder à titre gratuit les lots 6 099 863 à 6 099 871 cadastre du Québec, sans garantie et aux risques et périls de l'acquéreur, et ce, de la façon suivante :

Lots	Acquéreur (s)
6 099 863	Paul-Bernard Denis et Ariane Côté
6 099 864	Steve Pontbriand et Cynthia Dumesnil
6 099 865	Jean-Yves Huard et Nicole Ste-Croix
6 099 866	Manford Alexander et Valerie Hotton
6 099 867 et 6 099 868	Gérard Ouellet
6 099 869	Madeleine Veillet
6 099 870	Lyall Patterson
6 099 871	Lise Chartrand

QUE les frais de notaire soient à la charge des acquéreurs.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

QUE les actes de vente devront être signés avant le 30 avril 2018.

NOTE

DÉPÔT CERTIFICAT – TENUE DE REGISTRE RÈGLEMENT 1346-17 créant une réserve financière au profit de l'ensemble du territoire de la municipalité pour une somme de 90 000 \$ en 2018

La Greffière dépose au Conseil le certificat suite à la tenue de registre du 8 et 9 janvier 2018 pour le règlement 1346-17 créant une réserve financière au profit de l'ensemble du territoire de la municipalité pour une somme de 90 000 \$ en 2018. Aucune personne s'étant enregistrée, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

NOTE

DÉPÔT CERTIFICAT – TENUE DE REGISTRE RÈGLEMENT 1347-17 créant une réserve financière au profit du quartier numéro 1 pour une somme de 5 000 \$ en 2018

La Greffière dépose au Conseil le certificat suite à la tenue de registre du 8 janvier 2018 pour le règlement 1347-17 créant une réserve financière au profit du quartier numéro 1 pour une somme de 5 000 \$ en 2018. Aucune personne ne s'étant enregistrée, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

NOTE

DÉPÔT CERTIFICAT – TENUE DE REGISTRE RÈGLEMENT 1348-17 créant une réserve financière au profit du quartier numéro 2 pour une somme de 11 000 \$ en 2018

La Greffière dépose au Conseil le certificat suite à la tenue de registre du 8 janvier 2018 pour le règlement 1348-17 créant une réserve financière au profit du quartier numéro 2 pour une somme de 11 000 \$ en 2018. Aucune personne ne s'étant enregistrée, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

NOTE

DÉPÔT CERTIFICAT – TENUE DE REGISTRE RÈGLEMENT 1349-17 créant une réserve financière au profit du quartier numéro 3 pour une somme de 10 000 \$ en 2018

La Greffière dépose au Conseil le certificat suite à la tenue de registre du 8 janvier 2018 pour le règlement 1349-17 créant une réserve financière au profit du quartier numéro 3 pour une somme de 10 000 \$ en 2018. Aucune personne ne s'étant enregistrée, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

NOTE

DÉPÔT CERTIFICAT – TENUE DE REGISTRE RÈGLEMENT 1350-17 créant une réserve financière au profit du quartier numéro 4 pour une somme de 8 000 \$ en 2018

La Greffière dépose au Conseil le certificat suite à la tenue de registre du 8 janvier 2018 pour le règlement 1350-17 créant une réserve financière au profit du quartier numéro 4 pour une somme de 8 000 \$ en 2018. Aucune personne ne s'étant enregistrée, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

NOTE

DÉPÔT CERTIFICAT – TENUE DE REGISTRE RÈGLEMENT 1351-17 créant une réserve financière au profit du quartier numéro 5 pour une somme de 23 000 \$ en 2018

La Greffière dépose au Conseil le certificat suite à la tenue de registre du 8 janvier 2018 pour le règlement 1351-17 créant une réserve financière au profit du quartier numéro 5 pour une somme de 23 000 \$ en 2018. Aucune personne ne s'étant enregistrée, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

NOTE

DÉPÔT CERTIFICAT – TENUE DE REGISTRE RÈGLEMENT 1352-17 créant une réserve financière au profit du quartier numéro 6 pour une somme de 21 000 \$ en 2018

La Greffière dépose au Conseil le certificat suite à la tenue de registre du 8 janvier 2018 pour le règlement 1352-17 créant une réserve financière au profit du quartier numéro 6 pour une somme de 21 000 \$ en 2018. Aucune personne ne s'étant enregistrée, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

RÉS. 18-01-013

**MANDAT AU PROCUREUR –
DOSSIER 110-22-001241-174 (TELUS COMMUNICATIONS INC)**

CONSIDÉRANT la demande introductive d'instance signifiée à la Ville le 4 janvier 2018 relativement à des travaux qui auraient endommagé des câbles sous-terrain appartenant à Télus;

CONSIDÉRANT QU'il y lieu de mandater Me Sonia Cyr, avocate, afin de représenter la Ville de Gaspé dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal mandate Me Sonia Cyr, avocate, afin de représenter la ville dans le dossier 110-22-001241-174 et de négocier un règlement hors cour s'il y a lieu.

RÉS. 18-01-014

BAIL - AIR CANADA

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé est propriétaire de l'aéroport Michel Pouliot situé au 60, rue de l'Aéroport;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé loue, à Air Canada, un comptoir à billet ainsi qu'un espace industriel à l'intérieur de l'aérogare.

CONSIDÉRANT les diverses discussions entre les représentants de la Ville et ceux de Air Canada relativement à l'utilisation et aux modalités de location des lieux loués;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer une convention de bail suite aux négociations intervenues entre la Ville de Gaspé et Air Canada, et qui entrera en vigueur rétroactivement au 1er août 2017;

CONSIDÉRANT le projet de bail soumis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte les conditions du bail soumis relativement à la location des lieux loués en faveur de Air Canada Inc. dans le bâtiment de l'aérogare, propriété de la municipalité, situé au 60, rue de l'Aéroport à Gaspé, pour une durée de trois (3) ans et cinq (5) mois à compter du 1er août 2017, avec option de renouvellement pour une période d'un (1) an sans que le terme ne dépasse toutefois cinq (5) ans.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer ledit bail.

RÉS. 18-01-015

BAIL - SÉCURITAS TRANSPORT AVIATION SECURITY LIMITED

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé est propriétaire de l'aéroport Michel Pouliot situé au 60, rue de l'Aéroport;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé loue, à Sécuritas transport aviation security limited un espace à bureau à l'intérieur de l'aérogare;

CONSIDÉRANT les diverses discussions entre les représentants de la Ville et ceux de Sécuritas transport aviation security limited relativement à l'utilisation et aux modalités de location de l'espace loué;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer une convention de bail suite aux négociations intervenues entre la Ville de Gaspé et Sécuritas transport aviation security limited, et qui entrera en vigueur rétroactivement au 1er janvier 2018;

CONSIDÉRANT le projet de bail soumis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte les conditions du bail soumis relativement à la location de l'espace loué en faveur de Sécuritas transport aviation security limited dans le bâtiment de l'aérogare, propriété de la municipalité, situé au 60, rue de l'Aéroport à Gaspé, pour

une durée d'un (1) an à compter du 1er janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2018, avec option de renouvellement pour une période d'un (1) an sans que le terme ne dépasse toutefois cinq (5) ans.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer ledit bail.

RÉS. 18-01-016

**MODIFICATION À LA LIMITE DE VITESSE
SUR LE BOULEVARD DE GASPÉ**

CONSIDÉRANT une demande déposée à la Ville de Gaspé demandant la diminution de la limite de vitesse sur le boulevard de Gaspé entre le 67 et 267 boulevard de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE la limite de vitesse actuelle entre cette portion de route est de 70 km/h à l'exception de la zone scolaire;

CONSIDÉRANT QU'on retrouve dans cette portion du boulevard la présence de la côte de l'Anse-aux-Cousins et qu'on y retrouve également, outre la polyvalente, beaucoup de commerces et d'édifices bureaux ainsi que de nombreuses résidences qui font en sorte que le transport scolaire et le transport en commun doivent faire des arrêts plus fréquents;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé adresse une demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec afin que la limite de vitesse entre le 67 et 267 boulevard de Gaspé soit abaissée à 50 km/h.

RÉS. 18-01-017

**CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE -
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT –
PROGRAMME DE SOUTIEN POUR LE REMPLACEMENT
OU LA MODIFICATION DES SYSTÈMES DE RÉFRIGÉRATION
FONCTIONNANT AUX GAZ R-12 OU R-22 –
REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION
DE L'ARÉNA ROSAIRE-TREMBLAY DE RIVIÈRE-AU-RENARD**

CONSIDÉRANT le projet de remplacement du système de réfrigération de l'aréna Rosaire-Tremblay de Rivière-au-Renard;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a accordé une aide financière de 506 761.54 \$ pour les travaux à être effectués par la municipalité relativement au projet susdit;

CONSIDÉRANT QUE le coût des dépenses admissibles pour le projet a été évalué à 1 442 299.90 \$;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport est responsable de la gestion du Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling;

CONSIDÉRANT QUE le ministère a fait parvenir à la municipalité une convention d'aide financière établissant les modalités relatives à l'octroi de l'aide financière dans le cadre du programme susdit relativement au projet de remplacement du système de réfrigération de l'aréna Rosaire-Tremblay de Rivière-au-Renard;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer ladite convention d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le maire et la greffière à procéder à la signature de la convention d'aide financière avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport relativement à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling, pour le projet de remplacement du système de réfrigération de l'aréna Rosaire-Tremblay de Rivière-au-Renard.

QUE la Ville de Gaspé s'engage à payer sa part des coûts admissibles du projet ainsi que les coûts d'exploitation continus du projet.

RÉS. 18-01-018

**TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DES OUVRAGES
EN EAU POTABLE DE GASPÉ –
DEMANDE DE PAIEMENT #5**

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur au dossier nous a soumis la demande de paiement #5 pour le projet de mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable de Gaspé exécuté par Construction L.F.G. Inc. au montant de 404 949.98 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE ce décompte inclut également les directives de changement #18, #19, #26, #28 et #30, au montant total de 96 773.71 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE ce décompte inclut également des variations de quantité pour les items 1.3.1.1, 1.3.2.2 et 1.3.3.1 au bordereau, et ce, pour un montant de 21 787.18 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, le décompte s'avère conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de Tetra Tech QI Inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le paiement au montant de 404 949.98 \$, plus les taxes applicables; à Construction L.F.G. Inc., suite à la demande de paiement #5, dans le cadre des travaux de mise aux normes des ouvrages en eau potable de Gaspé.

QUE le montant soit imputé au règlement d'emprunt 1328-17.

RÉS. 18-01-019

**REMPLACEMENT DE L'ÉMISSAIRE DU POSTE DE POMPAGE PP-5
À RIVIÈRE-AU-RENARD –
DEMANDES ENVIRONNEMENTALES**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé procédera au remplacement de la conduite de trop-plein du poste de pompage PP-5 à Rivière-au-Renard suite à un bris causé par les tempêtes de décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE le remplacement d'une conduite d'égout située en partie dans la rive ou le littoral du golfe du Saint-Laurent est assujetti à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'Environnement (LQE);

CONSIDÉRANT QU'en regard de cet assujettissement, une demande d'autorisation doit être déposée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

CONSIDÉRANT QUE les travaux dans le littoral du golfe du Saint-Laurent nécessitent l'obtention d'une autorisation de la part de Pêches et Océans (MPO) en vertu de l'article 35 de la Loi sur les pêches, et du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) en vertu de l'article 128.7 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (LCMVF);

CONSIDÉRANT QUE la stabilisation de la nouvelle conduite dans le littoral du golfe du Saint-Laurent pourrait engendrer un empiètement supplémentaire dans le domaine hydrique public;

CONSIDÉRANT QUE le mandat a été confié à Tetra Tech QI Inc. de préparer les plans et devis reliés à ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé autorise Tetra Tech QI Inc. à soumettre toute demande environnementale aux instances concernées (MDDELCC, MFFP, MPO), incluant la demande d'autorisation (art. 32 LQE) au MDDELCC, et ce, en son nom, de même qu'à présenter tout engagement en lien avec cette demande.

QUE la Ville de Gaspé s'engage à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les plans et devis ainsi qu'avec l'autorisation accordée.

QUE la Ville de Gaspé autorise le paiement des frais exigibles de la part du MDDELCC et du MFFP pour l'obtention des autorisations concernées (art. 32 LQE et art. 128.7 LCMVF).

QUE la Ville de Gaspé s'engage, le cas échéant, à régulariser la situation d'empiètement dans le domaine hydrique public dans le cadre du projet.

RÉS. 18-01-020

DEUX APPELS D'OFFRES DE L'UMQ AFIN DE RETENIR
LES SERVICES PROFESSIONNELS D'ACTUAIRES
ET D'UN CONSULTANT
POUR LA GESTION DES MUTUELLES DE PRÉVENTION
EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL DE L'UMQ

CONSIDÉRANT QUE deux Mutuelles de prévention en santé et sécurité du travail (ci-après les Mutuelles) seront mises sur pied par

l'UMQ en vertu de l'article 284.2 de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé désire profiter des avantages en adhérant à l'une ou l'autre des Mutuelles réservées exclusivement aux membres de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE le classement et la participation à l'une ou l'autre des Mutuelles de l'UMQ est établi en prenant en compte les données disponibles du Guichet de la CNESST au 31 juillet de l'année du dépôt;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion à une Mutuelle permet à la ville d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé participe déjà aux services offerts en santé et sécurité du travail par l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour retenir, via un premier appel d'offres les services professionnels d'une firme d'actuares et dans un deuxième appel d'offres un consultant pour la gestion des Mutuelles, distinct de la firme d'actuares;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ de telles ententes;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à deux appels d'offres pour octroyer les contrats;

CONSIDÉRANT que l'UMQ prévoit lancer ces appels d'offres en 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé confirme son adhésion à l'une des Mutuelles et s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, toute documentation nécessaire à son adhésion à l'une des Mutuelles.

QUE la Ville confirme son adhésion aux deux regroupements de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'actuares et d'un consultant pour la gestion des Mutuelles et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication des deux contrats.

QUE deux contrats d'une durée de trois (3) ans plus deux années d'option, une année à la fois, pourront être octroyés par l'UMQ selon les termes prévus aux documents d'appel d'offres et de la loi applicable.

QUE la Ville s'engage à respecter les termes et conditions desdits contrats comme si elle avait contracté directement avec les fournisseurs à qui les contrats seront adjugés.

QUE la Ville s'engage à payer annuellement, à l'UMQ, les frais de gestion de 0.04 \$/100 \$ de masse salariale assurable à la CNESST pour sa participation à l'une des Mutuelles de prévention.

RÉS. 18-01-021

**PROLONGATION DE CONTRAT POUR SURCROÎT DE TRAVAIL –
DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QU'il y a eu accumulation de plusieurs centimètres de neige en peu de temps;

CONSIDÉRANT le surtemps effectué par nos employés afin de rattraper le retard et les vacances annuelles prises par d'autres employés durant la même période;

CONSIDÉRANT la demande de la Direction des travaux publics de prolonger de trois semaines un employé en surcroît de travail comme chauffeur-journalier pour la période du 14 janvier 2018 au 3 février 2018 inclusivement;

CONSIDÉRANT l'accord du syndicat pour cette prolongation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise la prolongation d'un chauffeur-journalier pour la période du 14 janvier 2018 au 3 février 2018 inclusivement.

QUE cette dépense soit imputée au code budgétaire 02-330-00-141.

RÉS. 18-01-022

**EMBAUCHE AU POSTE TEMPORAIRE
DE COMMIS-PERCEPTION ET SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE**

CONSIDÉRANT le mouvement de personnel à l'interne et le processus de recrutement externe réalisé pour combler ce poste;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal procède à l'engagement de Chantal Cloutier au poste de remplacement temporaire de commis-perception et secrétaire-réceptionniste, et ce, en date du 22 janvier 2018.

QUE le directeur général soit autorisé à signer au nom de la Ville de Gaspé le contrat d'engagement.

QUE le salaire applicable soit celui de la classe 5A des cols blancs et l'échelon 1.

QUE la dépense salariale soit imputée aux postes budgétaires 02-132-000-141 (80 %) et 02-220-00-141 (20 %).

RÉS. 18-01-023

**PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT
DÉCRÉTANT L'ADOPTION D'UN PROGRAMME D'AIDE
SOUS FORME DE CRÉDIT DE TAXES POUR PROMOUVOIR
LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS INTERGÉNÉRATIONNELS**

SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GASPÉ
ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 1294-15

Monsieur le maire, Daniel Côté, présente le projet de règlement décrétant l'adoption d'un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour promouvoir la construction de logements intergénérationnels sur le territoire de la Ville de Gaspé et remplaçant le règlement 1294-15.

Le conseil municipal considère qu'il est dans l'intérêt public qu'un programme favorisant la construction de logements intergénérationnels soit reconduit. L'objet de ce règlement a pour objectif d'améliorer le bien-être général de la population de la Ville de Gaspé et ce programme s'inscrit dans le cadre de la Politique de la Famille de la Ville de Gaspé (volet habitation).

Suivant cette présentation, la conseillère Aline Perry donne avis qu'il sera soumis pour adoption à une séance subséquente de ce conseil, un règlement décrétant l'adoption d'un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour promouvoir la construction de logements intergénérationnels sur le territoire de la Ville de Gaspé et remplaçant le règlement 1294-15.

Le texte de ce règlement est remis à chacun des membres du conseil présent à cette séance conformément aux exigences du nouvel article 356 de la Loi sur les cités et villes.

À 20h43, la deuxième période de questions est ouverte.

Aucune question n'étant posée, la séance se poursuit.

RÉS. 18-01-024

FERMETURE DE LA SÉANCE

À 20h43 aucune question n'étant posée, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la séance soit fermée.

Daniel Côté, maire

Isabelle Vézina, greffière